



ministère
éducation
nationale



Historial du paysan soldat Concours scolaire

« Représenter la paix en 2018 » Règlement du concours

1. Organisateur

Le concours est organisé par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne sis 29 rue Marcelin Berthelot BP 56 03500 Saint-Pourçain sur Sioule - Historial du paysan soldat, dénommé ci-après l'Organisateur.

2. Objet du concours

Dans le cadre du centenaire de l'Armistice, l'Historial du paysan soldat - musée présentant les relations entre la Grande Guerre et le monde rural - est à l'initiative d'un concours artistique. Le musée est situé à Fleuriel, au cœur de l'Allier. Sa programmation culturelle et son action pédagogique se tournent en priorité vers le jeune public, dans une perspective de transmission et d'apprentissage de l'histoire de la Première Guerre mondiale.

Permettant aux enfants d'investir le sujet de la Grande Guerre, tout en leur laissant la liberté de s'approprier cette histoire, ce concours prend la forme d'une production artistique en rapport avec la Grande Guerre et l'année 1918, celle de l'Armistice, symbole universel de la paix.

À l'aube de l'année 2018, cent ans après la fin de cette guerre dévastatrice, le concours vise à répondre à une interrogation : *comment représenter la paix en 2018 ?*

À l'issue de ce concours, les travaux seront examinés par un jury et les plus originaux intégreront pendant trois mois l'espace du musée et y seront exposés, avec mention du nom de l'enfant sur chacune des œuvres artistiques. Ils seront également présentés lors de la cérémonie officielle de commémoration du 11 novembre 2018.

3. Conditions de participation

Ce concours s'adresse aux enfants de 6 à 15 ans. La production artistique doit être réalisée de manière individuelle.

Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

4. Forme attendue des travaux transmis

Les travaux réalisés par les enfants ne sont pas soumis à un format particulier. Les enfants pourront utiliser le support qu'ils souhaitent pour représenter le sujet du concours, dans la mesure où celui-ci répond pertinemment au sujet : dessin, collage, photographie, vidéo, bande-dessinée, installation, carnet, correspondance, etc.

Pour unique contrainte, la production artistique devra s'accompagner d'un message, d'un mot, d'un texte, intégré à l'œuvre. Les participants doivent autant réfléchir au fond qu'à la forme de leur production.

5. Critères de sélection

Les productions artistiques devront respectés le thème imposé et seront appréciées sur leur qualité esthétique, leur originalité, leur approche historique et l'émotion qu'elles dégagent. Le concours privilégie la créativité des enfants. Les travaux utilisant une œuvre déjà existante devront impérativement apporter à celle-ci un contenu créatif et original.

Il sera désigné trois lauréats.

6. Calendrier du concours

- Date limite d'inscription au concours : le **31 décembre 2017**
- Date limite de remise des travaux originaux : le **1^{er} mai 2018**
Remise en main propre à l'Historial du paysan soldat (1 route du Vallon, 03140 Fleuriel) ou par courrier quand cela est possible.
Chaque classe participante fait clairement figurer ses nom, adresse, numéro de téléphone et courriel
- Résultats du concours : le **15 mai 2018**
- Présentation des travaux à l'Historial du paysan soldat : du **1^{er} juin au 31 août 2018** et lors des célébrations du **11 novembre 2018**

7. Remise et contenu des prix

Les trois candidats lauréats se verront offrir une entrée gratuite à l'Historial du paysan soldat. Chaque enfant recevra un lot.

Les productions qui n'ont pas été primées pourront néanmoins être exposées à l'Historial du paysan soldat, si elles répondent pertinemment au thème du concours. Elles pourront également être restituées aux participants, si ceux-là en font la demande.

8. Modalité de participation

Les participants

- Les participants doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription.
- Toute participation est à but non lucratif.
- Les participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'Historial du paysan soldat. Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des participants seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.
- Dans le cadre du droit à la protection de l'image, les parents ou tuteurs légaux veilleront à donner leur autorisation à la publication des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants, en cas de publication des travaux sur des supports de communication.

Chaque participant :

- Garantit que la production est originale, inédite et qu'il est titulaire ou dûment autorisé à disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à celle-ci.

- S'engage à ce que la production qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable
- S'engage à ne faire apparaître aucune marque, logo ou tout autre élément identifiable susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété.
- Doit s'assurer personnellement que la production proposée respecte les règles du concours.
- Doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée.

Il est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par l'Organisateur sans que celui-ci n'ait à en justifier.

Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

- Garantit l'Organisateur contre toute revendication, action en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses occasionnées ou liés à la violation de l'une quelconque des garanties ou l'un quelconque des engagements pris en vertu du présent règlement.

Le participant gagnant

Le participant gagnant cède gratuitement, pour une période illimitée, à l'Organisateur les droits de diffusion et de reproduction de la production pour l'exploitation suivante :

- à titre principal, exposition au musée de l'Historial du paysan soldat
- à titre secondaire, reproduction en partie ou en totalité sur tout support de communication (papier, numérique, etc.) ou intégrée à tout autre matériel à venir (photographie, illustration, vidéo, animations, etc.) et ce sans rétribution aucune sous quelque forme que ce soit.

L'Organisateur

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, l'Organisateur s'engage à :

- Respecter les droits moraux et patrimoniaux du participant gagnant
- Porter le nom du participant gagnant sur toute reproduction ou utilisation de l'illustration gagnante
- Ne pas modifier la production sans l'accord préalable du participant gagnant
- Ne pas exploiter la production d'autre manière que précisée dans le cadre du présent règlement, à moins d'une convention préalable avec le participant gagnant.

9. Jury

Le jury est composé de l'équipe de l'Historial du paysan soldat, des deux enseignants correspondants culturels de l'Education Nationale, et d'élus de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Le jury devra déterminer les trois productions lauréates selon les critères de sélection. Le participant gagnant sera informé par courriel, courrier ou par téléphone aux coordonnées indiquées lors de l'inscription au concours.

10. Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour mémoriser leur participation au concours et permettre l'attribution du prix.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce concours fassent l'objet d'un traitement.

Tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'Organisateur dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

11. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au concours.

Renseignements

Historial du paysan soldat
1, route du Vallon
03140 Feuriel

accueil.historialfeuriel@orange.fr
04 70 90 22 45